

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE ET DE LA SOCIETE/ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit / Désignation	ANFO, NITRO D8, NITRAL, EURANFO ECO, EURANFO 77 BITRODIS, NITRALIS
No. CAS	Mélange
No. EC	Non applicable
Index number	Non applicable

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées	Le produit est généralement utilisé dans les travaux d'excavation et de démolition civile et dans l'industrie minière. Il est également utilisé pour l'abattage de roches en carrières, mine et chantiers de travaux publics.
--------------------------	---

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom	EPC FRANCE
Adresse	4 rue de St Martin 13310 St Martin de Crau
Téléphone	+33 (0)4 90 47 17 25
Fax	+33 (0)4 90 47 14 00
Email de contact	dqs@epc-france.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone	+ 33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA, France)
-----------	--

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1. Classification du mélange

2.1.1. Classification du mélange selon la directive 1999/45/CEE (DPD)

E, Explosif	R2 Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.
Xi, Irritant	R36 Irritant pour les yeux

2.1.2. Classification du mélange selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Eye Irrit. 2	H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
Expl. 1.1	H201 Explosif; danger d'explosion en masse.

2.2. Eléments d'étiquetage selon le règlement CLP ((CE) No. 1272/2008)

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H201 Explosif; danger d'explosion en masse.

Conseils de prudence –
Prévention

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

Conseils de prudence –
Intervention

P372 Risque d'explosion en cas d'incendie.
P305+P351+P338 En CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Conseils de prudence –
Stockage

P401 Stocker dans un endroit sécurisé et approprié en accord avec la législation.

Conseils de prudence –
Elimination

P501 Eliminer le contenu/récipient en accord avec les réglementations locales et nationales.

Danger additionnel –
information

-

2.3. Autres dangers

Peut causer une explosion ou un feu si manipulé de manière inappropriée.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGREDIENTS

Nom	No. CAS	No. EC	No. index	%	Classification DSD/CLP	Limites de concentration spécifiques
Ammonium nitrate	6484-52-2	229-347-8	-	>70 ≤ 97.2	Eye Irrit. 2 H319	-
					Oxid. Solid 3 H272	
Fuels, diesel*	68334-30-5	269-822-7	649-224-00-6	< 10	Xi; R36	-
					O ; R8	
					Carc. 2 H351	
					Carc. Cat. 3; R40	
					Xn; R65	

*Note N: La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer si l'historique complet du raffinage est connu et s'il peut être établi que la substance à partir de laquelle elle est produite n'est pas cancérigène. La présente note ne s'applique qu'à certaines substances complexes dérivées du pétrole, visées dans la troisième partie.

4. PREMIERS SECOURS

4.1. Description des premiers secours

Descriptions générales	Appeler un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin en cas de malaise.
En cas d'inhalation	Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer. Si la victime ne respire plus, pratiquer la respiration artificielle. Consulter un médecin.
En cas de contact avec la peau	Rincer la peau souillée abondamment avec plein d'eau et du savon ou décontaminer avec de l'acétone ou une solution de sulfate de sodium à 10%. En cas d'irritation cutanée, consulter un médecin.
En cas de contact avec les yeux	Rincer abondamment avec de l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées – continuer à rincer. En cas d'irritation oculaire : consulter un ophtalmologue.
En cas d'ingestion	NE PAS FAIRE VOMIR. Si la personne est consciente, donner un peu d'eau. Consulter un médecin en cas de persistance de symptômes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec les yeux	Après contact avec les yeux, une sévère irritation des yeux peut être observée.
Contact avec la peau	Après contact avec la peau, une irritation de la peau et des muqueuses peut se produire. Un contact continu sur la peau peut conduire à une sensibilisation.
Inhalation	Peut être toxique en cas d'inhalation. Les symptômes peuvent être des maux de tête, des nausées, des troubles du sommeil.

Ingestion Peut être toxique en cas d'ingestion. Les symptômes peuvent être des maux de tête, des nausées, des troubles du sommeil.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1. Moyens d'extinction** Appropriés : De grandes quantités d'eau doivent être utilisées pour refroidir et protéger le matériel exposé.
- Inappropriés : Non déterminé.
- 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange** Si le produit est la proie des flammes, il y a un risque immédiat d'explosion. Evacuer le plus rapidement possible, à au moins 300 mètres des flammes, et si possible chercher refuge derrière une barrière naturelle ou artificielle. Les produits de combustion dégagent des fumées et des gaz toxiques, notamment le monoxyde de carbone et des vapeurs nitreuses.
- 5.3. Conseils aux pompiers** Si les flammes ne concernent pas directement le produit, éteindre à l'aide des supports recommandés pour le type de feu. Déplacez le produit loin du feu si possible.
- Si le feu implique directement le produit, évacuer immédiatement la zone pour éviter de respirer les fumées. Il existe un risque d'explosion en cas d'incendie. NE PAS combattre l'incendie quand il atteint son seuil explosif. Seulement, si possible, combattre l'incendie depuis un endroit protégé, en portant un appareil respiratoire individuel et en utilisant de grandes quantités d'eau.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence** Porter un équipement de protection individuelle. Recueillir le produit dispersé rigoureusement à l'aide d'outils et d'équipements anti-étincelles (bois, Plastique ...). Éliminer toutes les sources potentielles d'inflammation et éviter toute action qui pourrait causer un choc, une friction, des étincelles ou une hausse soudaine de la température.
- 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement** Ne pas laisser le produit pénétrer dans le sol ou l'eau. Appeler les pompiers si le sol ou l'eau sont contaminés.
- 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage** Placer le produit dans un container approprié, de préférence une boîte en carton ou une boîte qui peut être scellée après élimination du produit. Ne pas utiliser d'outils qui peuvent générer des étincelles. Garder toute personne non impliquée dans les opérations loin de la zone

de danger et les informer du risque d'explosion.
La contamination peut augmenter la sensibilité du produit à l'impact et à la friction.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir sections 7, 8 et 13.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler avec soin, en tenant compte des risques potentiels. Mettre à la terre tous les équipements électriques présents et tout élément conducteur.

Conserver le produit loin de la chaleur, de la lumière directe et d'autres sources d'inflammation, y compris les matériaux combustibles. Lors de la manipulation du produit, éviter d'ingérer ou d'inhaler les particules solides qui se forment. Ne pas manger, boire ou fumer pendant la manipulation du produit.

Porter des gants en plastique, en latex ou en caoutchouc jetables pour éviter le contact avec la peau.

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.

Retirer les vêtements contaminés et les EPI avant d'entrer dans les zones où la nourriture et les boissons sont consommées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stoker uniquement dans les zones autorisées qui conviennent à cet effet. Prendre des mesures pour éviter la production et l'accumulation de charges électrostatiques.

Stocker dans des zones fermées.

Tous les explosifs et matériels explosifs sont chimiquement incompatibles avec les acides, les alcalins et les matériaux hautement réactifs tels que des agents réducteurs et des oxydants forts.

Les explosifs et matériels explosifs sont physiquement incompatibles avec l'humidité, les nitrophénols et les matériaux autres que la poudre qui peuvent pénétrer dans l'explosif et modifier ses caractéristiques.

Les mélanges avec du phosphore, de l'ammonium, des amines, des poudres métalliques, des chlorates, du mercure et des composés organiques ou des solvants doivent être évités.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Le produit est fourni pour être utilisé, testé et analysé par du personnel qualifié ayant reçu une formation approfondie pour la manipulation d'explosifs.

8. CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Poudre d'aluminium (stabilisée) : VME = 10 mg/m³

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés	Maintenir une ventilation d'extraction appropriée.
Mesures de protection individuelle	<p><u>Protection des yeux/du visage</u>: Des lunettes de sécurité sont requises lorsque de grandes quantités de produit sont manipulées.</p> <p><u>Protection des mains</u>: Porter des gants en latex, en caoutchouc ou en plastique. Des gants jetables sont recommandés pour minimiser la contamination croisée avec les explosifs.</p> <p><u>Protection de la peau</u>: Porter des vêtements appropriés pour couvrir la peau. Toute poudre contaminant la peau doit être retirée immédiatement en rinçant avec beaucoup d'eau..</p> <p><u>Protection respiratoire</u>: Non requise dans des conditions normales d'utilisation.</p> <p><u>Mesures d'hygiène</u>: Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation du produit. Se laver précautionneusement les mains après utilisation. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Laver les vêtements contaminés après utilisation.</p>
Contrôles liés à la protection de l'environnement	Non disponible.

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Granules homogènes pulvérulents
Couleur	Rose
Odeur	Caractéristique du Fioul
Seuil olfactif	Non disponible
pH	Non applicable
Point de fusion/ Point de congélation	Non applicable
Point d'ébullition	Non applicable
Point éclair	>100°C
Taux d'évaporation	Non disponible

Inflammabilité	Non disponible
Limites supérieures/ inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	Non disponible
Pression de vapeur	Non disponible
Densité de vapeur	Non disponible
Densité gravimétrique	Non disponible
Densité de l'emballage	Non disponible
Densité relative	Non disponible
Solubilité dans l'eau	Soluble
Dans d'autres solvants	Non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau (Log Pow)	Non disponible
Température d'auto- inflammabilité	229°C
Température de décomposition	Non disponible
Viscosité	Non disponible
Densité tassement	0,9
Sensibilité aux chocs	10% réaction à 50J
Sensibilité à la friction	Par réaction 353 N
Propriétés oxydantes	Non disponible

9.2. Autres informations

Non disponible

10. STABILITE ET REACTIVITE

10.1. Réactivité	Impact, friction, décharge électrostatique, montée excessive en température, flammes nues et toute autre source d'ignition peut causer une explosion. Un feu peut conduire à une explosion.
10.2. Stabilité chimique	Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées et à des températures et pressions modérément élevées.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Quand le produit est exposé à la chaleur, il y a un risque d'explosion à des températures bien en dessous de la température d'auto-ignition.
10.4. Conditions à éviter	Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Évitez les rayures, les chocs mécaniques et les frottements.
10.5. Matières incompatibles	Tous les explosifs et matériels explosifs sont chimiquement incompatibles avec les acides, les alcalins et les matériaux hautement réactifs tels que des agents réducteurs et des oxydants forts. Les explosifs et matériels explosifs sont physiquement incompatibles avec l'humidité.
10.6. Produits de décomposition dangereux	Des fumées nitreuses et du monoxyde de carbone peuvent se former durant la combustion.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Produit toxique en cas d'inhalation ou d'ingestion. L'exposition au produit par ingestion ou inhalation peut générer des symptômes chroniques ou aigus tels que de la toux, des nausées et des troubles du sommeil.
Corrosion/Irritation pour la peau	Des contacts répétés et prolongés peuvent irriter la peau.
Lésions oculaires graves/irritation pour les yeux	De la poudre dans les yeux peut causer un inconfort désagréable et des larmes. Peut causer des troubles du sommeil, une irritation, une sensibilisation, des convulsions épileptiques. Peut persister pendant plusieurs jours.
Sensibilisation	Un contact avec la peau et une inhalation continus peut conduire à une sensibilisation.
Toxicité à dose répétée	Non disponible
Mutagénicité	Non disponible

Cancérogénicité	Non disponible
Toxicité pour la reproduction	Non disponible
Toxicité à dose unique	Non disponible
Danger par aspiration	Non disponible

11.2. Autres informations

Irritation respiratoire	La poudre est irritante pour les voies respiratoires et peut provoquer des étternuements et de la toux. De grandes quantités peuvent provoquer des maux de tête, un manque d'appétit, une sensation de malaise, des vomissements, des étourdissements, des fluctuations de la pression artérielle et des évanouissements.
-------------------------	---

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1. Toxicité	Une dispersion dans l'environnement peut causer des impacts écologiques sévères parce que le produit contient du nitrate d'ammonium, qui est soluble dans l'eau, pouvant conduire à l'eutrophisation des algues.
-----------------------	--

Toxicité aquatique du nitrate d'ammonium

<i>Fish</i>	CL50 24h	650 mg/L
<i>Daphnia</i>	CL50 24h	340 mg/L
<i>Algae</i>	CL50 5j	2.5 mg/L

12.2. Persistance et dégradabilité	Non disponible
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Non disponible
12.4. Mobilité dans le sol	Non disponible
12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB	Non disponible
12.6. Autres effets néfastes	Non disponible
12.7. Information supplémentaire	Non disponible

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Compte tenu du risque potentiel associé à la nature du produit, il doit être seulement éliminé par du personnel spécialement formé à cet effet.


13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter ou réduire au minimum la production de déchets.
Collecter les déchets dans des containers appropriés prêt pour l'élimination en utilisant des méthodes approuvées en accord avec les réglementations applicables.
Les locaux où sont entreposés les containers de déchets doivent être proprement équipés et autorisés par les autorités compétentes.
Les déchets ne doivent pas être rejetés dans les égouts et les cours d'eau.
Les emballages doivent être détruits ou recyclés dans des centres de traitement des déchets autorisés, en accord avec les réglementations applicables.

13.2. Codes déchet

Non disponible.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

	Transport terrestre (ADR/RID)	Transport fluvial (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA- DGR)
14.1. Numéro ONU	0082			Interdit
14.2. Nom d'expédition des Nations Unies	EXPLOSIF DE MINE DE TYPE B.			Interdit
14.3. Classe de danger	1			Interdit
14.4. Groupe d'emballage	-			Interdit
14.5. Danger pour l'environnement	-			Interdit
14.6. Classification	0082 EXPLOSIF DE MINE DE TYPE B; 1			Interdit
14.7. Code de classification	1.1 D			Interdit
14.8. Etiquette				Interdit
14.9. Quantités limitées (LQ)	-			Interdit
14.10. Informations additionnelles	-	-	EMS number: F-B, S-Y	

14.11. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non disponible

14.12. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

- 15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- Réglementation (CE) no. 453/2010 de la Commission du 20 Mai 2010 ;
 - Réglementation (CE) no. 1272/2008 du Parlement Européen et du Conseil, du 16 Décembre 2008 ;
 - Règlementation (CE) no. 1907/2006 du Parlement Européen et du Conseil, du 18 Décembre 2006 ;
 - Directive no. 1999/45/CEE du Parlement Européen et du Conseil, du 31 Mai 1999 sur la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances dangereuses ;
 - Directive no. 67/548/CEE du Conseil du 27 juin 1967 sur la classification, l'emballage et l'étiquetage de substances dangereuses ;
 - Recommandations sur le Transport de Marchandises Dangereuses (UN) ;
 - ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables ;
 - ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer ;
 - IMDG Code maritime international des marchandises dangereuses ;
 - IATA: International Air Transport Association ;
 - Tous les textes officiels au regard des obligations réglementaires pour cette catégorie de produits.
- 15.2. Évaluation de la sécurité chimique** Non disponible

16. AUTRES INFORMATIONS

16.1. Indications sur la révision

Révision de la section 9 de la FDS le 22/10/2015. Liste des modifications apportées :

- Etat physique : « contenues dans des gaines de polyéthylène » a été supprimé
- pH: Non applicable
- Point de fusion/ Point de congélation : Non applicable
- Point d'ébullition : Non applicable

16.2. Signification des abréviations et acronymes utilisés

ADN/ADNR: Règlement concernant le transport de substances dangereuses dans des barges sur les voies navigables.

ADR/RID: Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route / Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer.

N ° CAS: Numéro du Chemical Abstract Service

CLP: Classification, étiquetage et emballage

DSD: Directive sur les substances dangereuses

DPD: Directive Préparation Dangereuses

N° EC: Numéro Commission européenne

IATA: International Air Transport Association

IMDG: Code maritime international des marchandises dangereuses

PBT: Persistant, Bioaccumulable, Toxique

N°ONU: Numéro des Organisations des Nations Unies

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable
VME: Valeur moyenne d'exposition
VLE: Valeur limite d'exposition

16.3. Références bibliographiques et sources de données

Fichier d'enregistrement disponible sur le site de l'ECHA:
<http://echa.europa.eu/web/guest/information-on-chemicals/registered-substances>:CAS# 6484-52-2.

16.4. Méthodes d'évaluation de la classification pour les mélanges

Non applicable

16.5. Liste des phrases R, mentions de danger, phrases de sécurité et/ou conseils de prudence

Phrases R

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.
R11 Facilement inflammable.
R15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
R36 Irritant pour les yeux.
R40 Effet cancérigène suspecté: preuves insuffisantes.
R42 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation.

Phrases H

H228 Matière solide inflammable.
H261 Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.
H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Cette fiche complète les notices technique d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné à la date indiquée. Ils sont de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Il lui appartient, sous sa responsabilité :

- D'élaborer les mesures de sécurité concernant tous les cas de mise en œuvre du produit en tenant compte notamment des données de la présente fiche.
- De répercuter à tous les utilisateurs et manipulateurs les données de sécurité appropriées et les mises en garde concernant les risques mentionnés dans toute documentation afférente à l'utilisation du produit.

Cette énumération ne doit pas être considérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligations ne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produit pour lesquelles il est seul responsable.

Nos services techniques sont à la disposition des utilisateurs pour apporter, dans la mesure du possible et de leurs connaissances, assistance en la matière.